

Informations municipales

N° 243

RÉUNION DU JEUDI 28 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 22 avril en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Pierre-Yves DUPUY, Mme Alexandra GAUDET et M Lionel DELAHOCHÉ.

Secrétaire de séance : M Pierre-Yves DUPUY

oooooooooooo

- **Approbation du compte-rendu du 31/03/2016** :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Devis aménagement aire de jeux** :

Avec le temps, le sol de l'aire de jeux s'est considérablement tassé, il est donc nécessaire de remettre des copeaux. Plusieurs sociétés ont été contactées pour des devis.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Point Jardin à Saint-Rémy-sur-Avre, pour un montant de 2 475,00 € TTC et autorise le Maire à le signer.

- **Devis Lusitano Ingénierie (projet aménagement de sécurité)** :

En vue des futurs travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la République, ainsi que de l'entrée et de la sortie du village, l'entreprise Lusitano Ingénierie a été contactée dans le but d'aider la municipalité à mettre en place ce projet. La mission de ce maître d'œuvre consiste à réaliser l'esquisse des aménagements de sécurité permettant de limiter la vitesse des usagers sur la commune de Challet.

Le Maire présente le devis de l'entreprise Lusitano Ingénierie dont le montant s'élève à 1 800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise le Maire à le signer.

- **Décision Modificative** :

Au moment de l'élaboration du budget, les deux devis précédemment cités n'ont pas pu être pris en compte, il est donc nécessaire de faire la modification budgétaire suivante :

Section Investissement :

Chapitre 020 : dépenses imprévues d'investissement - 4 300,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2152 : Installations de voirie + 1 800,00 €

Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrains + 2 500,00 €

Après discussion, la décision budgétaire proposée est approuvée à l'unanimité.

- **Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents (garantie maintien de salaire) :**

Madame le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Les agents bénéficient actuellement de la Garantie Complémentaire Santé, avec une participation financière de la commune de 14 €, et souhaitent bénéficier de la Garantie Maintien de Salaire.

Après avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De participer, à compter du 1^{er} juillet 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

- **Remplacement de Monsieur Gaël GLOTIN dans les commissions et syndicats :**

Le Maire donne lecture, aux Conseillers, de la lettre de démission remise en main propre le 1^{er} avril 2016 par Monsieur GLOTIN, Conseiller Municipal.

Suite à cette démission, il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur GLOTIN dans les syndicats et commissions communales dont il faisait partie.

- Syndicats :
S.I.R.P.E.C. : Monsieur Pascal HOYAU passe titulaire et Monsieur Daniel MORVAN, suppléant.
- Correspondant Sécurité Routière : remplacé par Monsieur Bernard DEMICHEL
- Commissions :
 - Cimetière et bâtiments communaux : remplacé par Monsieur Jean-Marc EDELIN
 - Travaux, marchés et bâtiments communaux : remplacé par Lionel DELAHOUCHE

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

S.I.Z.A. :

1) Résultats 2015 :

Fonctionnement : + 18 9135 €

Investissement : - 10 720 €

Excédent reporté : +211255 €

2) Prévisions 2016 :

- Fonctionnement : 234 504 €

- Convention entre le SIZA et le Pays de Deux pour l'établissement des permis de construire

- Vente d'un terrain à Invest TP

- Projet de vente d'un terrain de 6000m² pour une société de travaux de jardin pour les collectivités.

3) Devenir du SIZA :

- Selon la loi Notre, le SIZA doit être repris par le Pays de Dreux : une mission exploratoire va être mise en place pour étudier le devenir des versements de la taxe foncière, prévus par conventions, entre Tremblay-les-Villages, Serazereux et les autres communes membres du SIZA.

- Lors de la mise concession de la RN 154 en autoroute, un échangeur sera prévu près du SIZA. Une aire de services est également programmée.

R.S.E.I.P.C. :

- Vote du budget 2016 :
17 433 505,37 € en fonctionnement
24 041 163,31 € en investissement
- Modification des modalités de financement des travaux de remplacement des lampes mercures et des tubes néons. La RSEIPC prendra en charge 75 % du montant HT et la TVA, les 25 % restants seront à la charge des collectivités.

QUESTIONS DIVERSES

Enquête INSEE :

L'INSEE réalise, entre le 2 mai et le 25 juin 2016, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

ADOC 28 :

L'ADOC 28 (Association de Dépistage Organisé des Cancers) organise une réunion d'information sur le dépistage des cancers, le jeudi 2 juin 2016 à 19h à la salle communale de Challet.

Des informations complémentaires seront bientôt disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-challet.fr.

Remerciements :

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'enlèvement des anciens poteaux du terrain de sport. Les nouveaux seront installés courant mai.

RAPPEL

Entretien des trottoirs :

La municipalité rappelle qu'il est fait obligation aux propriétaires ou locataires de propriétés bâties ou non bâties, de maintenir leur trottoir en bon état de propreté.

Fin de séance : 22 heures 30